



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COVID-19

Kit de formation

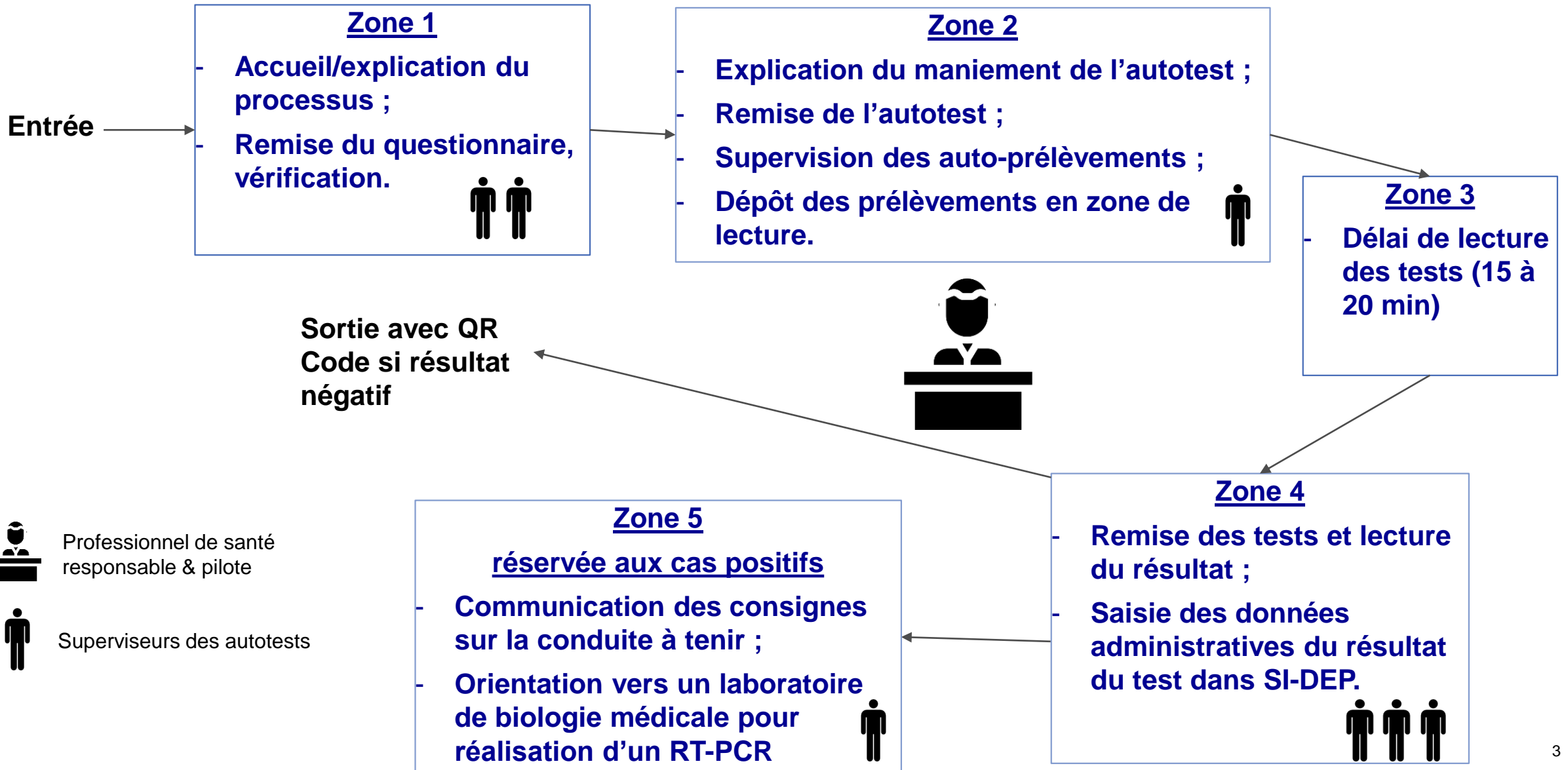
Barnum d'autotests supervisés

30 juillet 2021

Présentation du kit de formation

- **En complément du kit de déploiement, ce kit de formation a pour objectif d'accompagner les professionnels de santé amenés à former des personnes exerçant sous leur responsabilité et d'apporter les éléments requis pour la réalisation de leurs missions :**
 - Supervision de l'autotest et organisation/fonctionnement du barnum;
 - Saisie dans SI-DEP et délivrance de la preuve pour intégration au pass sanitaire « activité » ;
 - Conduite à tenir en fonction du résultat du test (isolement, confirmation du test par PCR, etc.) ;
 - Sensibilisation et prévention (gestes barrière, importance de la vaccination, etc.).
- **Afin d'accompagner au mieux le bon fonctionnement des barnums autotests, des ressources supplémentaires vérifiées sont à disposition (Santé publique France, EHESP, Foire à questions sur le site du ministère de la santé) ;**
- **Le professionnel de santé s'assure de la connaissance et de la compréhension des éléments détaillés dans le présent kit par les personnes sous sa responsabilité. De même, le professionnel de santé et l'organisateur s'assureront du respect du protocole sanitaire.**

Exemple d'organisation d'un barnum d'autotests supervisés pour une capacité approximative de 450 tests/jour

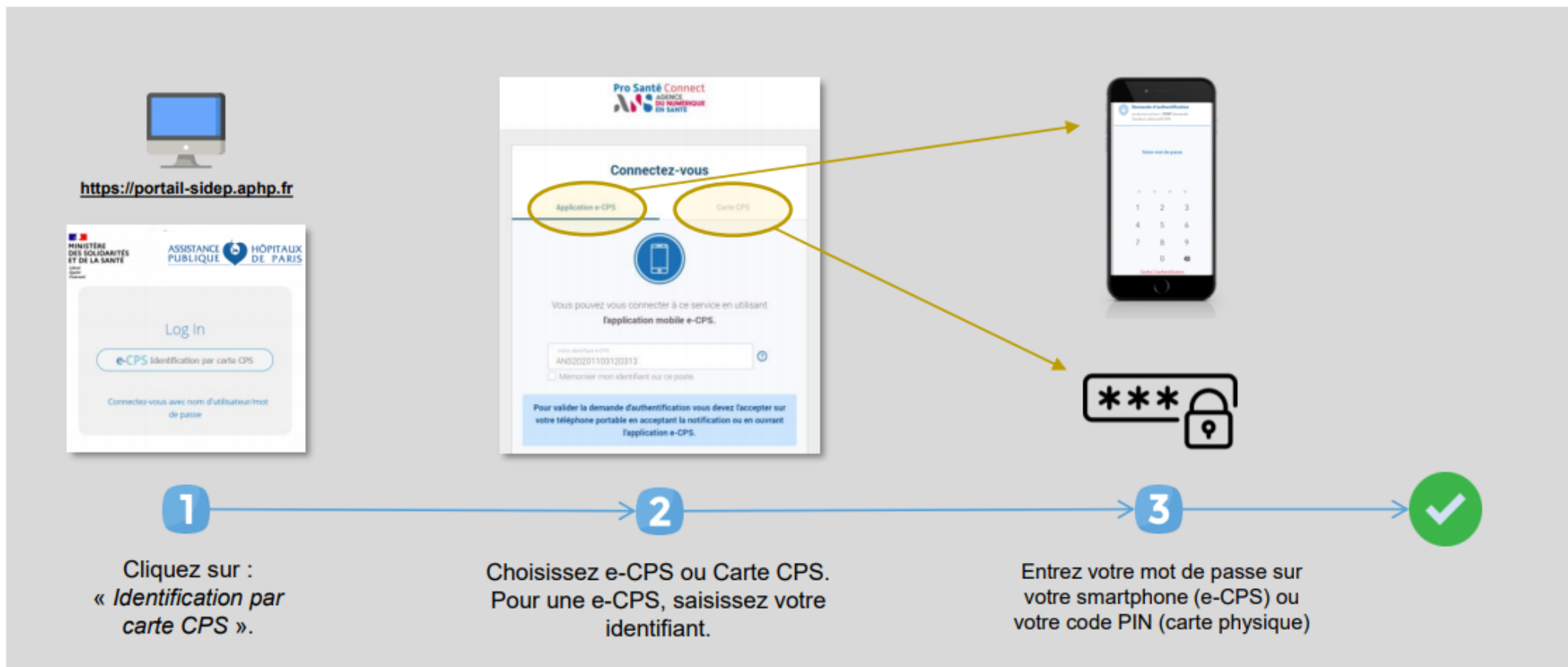


Rappel : un autotest supervisé négatif peut être utilisé uniquement dans le cadre du pass sanitaire activité.

- **Ce présent kit de formation s'accompagne d'un guide d'information SI-DEP réalisé par le MSS et l'AP-HP :**
 - Les éléments principaux ont été intégrés dans le kit de formation, l'ensemble des informations se trouvent dans le guide d'information SI-DEP ;
 - Une vidéo d'information est à disposition des PS : <https://www.dailymotion.com/video/x7y5b4s>
- **Point de vigilance** : lors du choix du codes de demande (type de test), veillez à cocher la case relative aux autotests ;
- **Les personnels mobilisés dans les barnums veilleront à la parfaite compréhension du public sur l'utilisation du pass sanitaire :**
 - Les autotests supervisés ne peuvent être utilisés que dans le cadre du pass sanitaire activité, en France, et non pour un voyage à l'étranger ;
 - La personne testée doit avoir connaissance des étapes à suivre pour intégrer son test négatif dans l'application TAC, ou, à défaut, être informée de la nécessité de conserver la fiche de résultat du test contenant le QR code.

6. Tutoriel : comment saisir un résultat ? (2/8)

1^{ère} étape : Connectez-vous à l'adresse : <https://portail-sidep.aphp.fr/>



6. Tutoriel : comment saisir un résultat ? (3/8)

Une fois connecté, pour commencer votre saisie, cliquez sur « **Nouveau patient** ».
(Aucun champ ci-dessous n'est à remplir.)



ASTUCE

Pour vous faciliter la saisie des champs dans les écrans suivants, vous pouvez proposer à votre patient de se présenter avec un formulaire papier pré-rempli.

Un formulaire est téléchargeable au format PDF sur le site du ministère de la santé à l'adresse ci-dessous.

(Il s'agit aujourd'hui d'un formulaire générique qui sera prochainement adapté aux tests antigéniques.)

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/formulaire_pre-enregistrement_realisation_examen_depistage_covid-19.pdf



The screenshot shows the top navigation bar of the SI-DEP system. It includes the following elements:

- Navigation menu: PATIENTS - SAISIE DE DOSSIER
- Search bar: Chercher
- Buttons: Saisir un nouveau dossier, Retrouver/Finaliser un dossier
- Highlighted button: Nouveau patient (indicated by a blue box and a callout arrow)
- Form fields: Nom de naissance, Prénoms, Sexe (Femme, Homme, --)

6. Tutoriel : comment saisir un résultat ? (4/8)

Cette première partie d'écran permet de saisir les informations démographiques du patient ainsi que le numéro RPPS du médecin qui a éventuellement prescrit le test au patient et/ou le numéro RPPS du médecin traitant du patient.

Si le patient ne dispose pas d'une adresse électronique, il est possible de renseigner celle d'un proche du patient.

Un numéro de mobile est indispensable pour recevoir le SMS de connexion au portail patient. Si le patient n'en dispose pas, il est possible de renseigner celui d'un proche du patient.

En cas de pays étranger, préciser l'indicatif précédé d'un « + ».

1 Saisir informations de dossier
Continuer

DOSSIER

Code CyberLab
201218COV000000 ✔

Date/heure de prélèvement
18 / 12 / 2020 11 : 13 ✔

Centre de prélèvement
idNAT_PS_ANS1234567890123_PROF_PHARMACIEN_CP_750 ✔

Equipe médicale de prélèvement
DUPONT Jean - 75000 ✔

Médecin prescripteur - Identifiant RPPS

Médecin traitant - Identifiant RPPS
 ⚠

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DE CONTACT DU PATIENT

Nom de naissance
DURAND ⚠

Nom usuel
MARTIN ⚠

Prénom
Nathalie ⚠

Sexe
 Femme Homme ⚠

Date de naissance
14 / 05 / 1969 ⚠

Numéro de sécurité sociale
26905490071578d

Code de patient
QAT0000034536 ✔

Téléphone mobile
0612345678 ⚠

Téléphone mobile (confirmation)
0612345678 ⚠

Adresse électronique du patient
nathalie.martin@laposte.net ⚠

Adresse électronique du patient (confirmation)
nathalie.martin@laposte.net ⚠

N° et rue
17 boulevard Froeh ⚠

Code postal
49100 ⚠

Ville
Angers

Pays de l'adresse courante
France

Les champs signalés par le symbole ✔ sont déjà complétés automatiquement par l'application et ne doivent pas être modifiés.

Les champs signalés par le symbole ⚠ sont à saisir obligatoirement.

Si aucune adresse mail n'est disponible, l'adresse postale doit être complète, afin d'assurer la transmission au patient de ses documents d'information si son test est positif.

Le numéro de sécurité sociale est facultatif mais compléter ce champ permet de consolider les données de l'Assurance Maladie pour le contact tracing.

6. Tutoriel : comment saisir un résultat ? (5/8)

Cette deuxième partie d'écran permet également de préciser 3 informations obligatoires :

- si le patient est asymptomatique ou, s'il a des symptômes, à quel moment sont apparus ces symptômes ;
- le type d'hébergement dans lequel réside le patient au moment du test ;
- si le patient testé est ou non un professionnel de santé.

Par ailleurs, des informations complémentaires doivent être précisées ici en cas de séjour actuel (ou prévu dans les 7 prochains jours) dans une résidence temporaire différente de la résidence principale.

(OPTIONNEL) RÉSIDENCE TEMPORAIRE OU VOYAGE

Code postal de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)

Département (si France) de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)

Pays de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)

Pays de provenance - En cas de retour d'un pays étranger dans les 14 derniers jours

(OPTIONNEL) CODE DE CAMPAGNE

Code d'opération de dépistage éventuellement demandé par l'ARS (format type "ARA-AE-000001")

AUTRES INFORMATIONS

Date d'apparition des premiers symptômes

Lieu de résidence actuelle

Le patient est un professionnel de santé

Continuer

Dans le cas où le patient testé est de retour d'un voyage à l'étranger (dans les 14 derniers jours), vous devrez saisir son pays de provenance dans ce champ.

Dans le cas où votre ARS vous aurait communiqué un code de campagne, vous devrez également saisir ce code ici : il permet aux ARS d'identifier les dépistages réalisés dans le cadre d'opérations ou de zones géographiques ciblées.

Tous les champs de cette partie d'écran sont facultatifs.

6. Tutoriel : comment saisir un résultat ? (6/8)

SUIVI DE DOSSIER ⓘ ⓘ

?

✓ Saisir informations de dossier

2 Choisir codes de demande

ASTUCE : Vous pouvez à tout moment revenir sur les écrans de saisie précédents en cliquant sur ce bouton

PROSANTE

TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE

TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE - Immunoanalyse rapide

Prélèvement nasopharyngé

☑ SARS-CoV-2 Test Antigénique (code 94558-4) ✓

Continuer

Continuer

Si vous souhaitez saisir le résultat, cliquez sur continuer ci-dessous. Si vous souhaitez le saisir plus tard cliquez sur la flèche retour ci-dessus.

À cette étape, le code analyse du test antigénique (code LOINC 94558-4) est pré-sélectionné. Il vous suffit donc de cliquer sur "Continuer".

6. Tutoriel : comment saisir un résultat ? (7/8)

SUIVI DE DOSSIER ⓘ ⓘ

?

✓ Saisir informations de dossier

✓ Choisir codes de demande

3 Saisir informations supplémentaires

VARIABLES DE DEMANDE
SARS-CoV-2 Test Antigénique (code 94558-4)

Résultat à saisir si disponible *

Négatif

Positif

Indéterminé

Prélèvement non conforme

↑ Continuer

Continuer

Si vous disposez du résultat, vous pouvez en cochant l'une des cases ci-dessous. Dans le cas où vous souhaiteriez le saisir dans un second temps, ne cochez aucune case de ce bloc et cliquez sur la flèche ↑ ci-dessus à droite.

Enregistrez votre dossier en cliquant sur « Continuer ».
Attention : Une fois le résultat enregistré, le dossier ne peut plus être modifié.

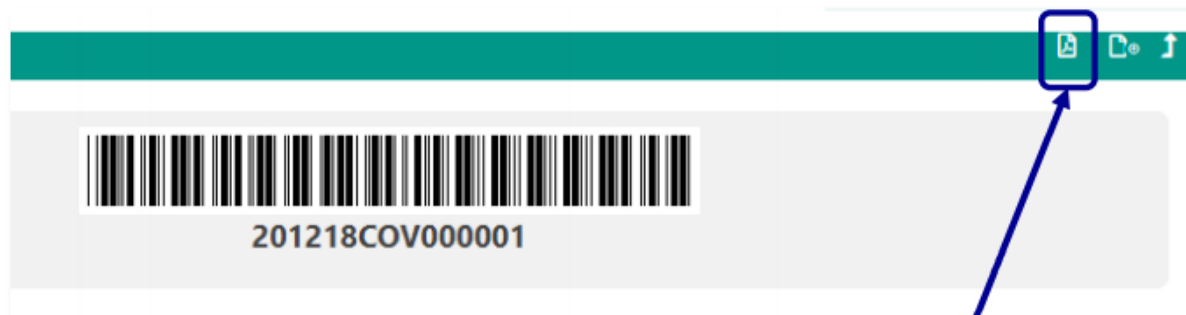
Continuer

6. Tutoriel : comment saisir un résultat ? (8/8)

Une fois le formulaire validé, vous avez la possibilité d'éditer **une fiche récapitulative** comme indiqué ci-contre.

Cette fiche :

- peut être éditée avant et après la saisie du résultat du test ;
- n'est pas envoyée automatiquement au patient (contrairement aux documents évoqués en page 18, qui sont transmis automatiquement aux patients **positifs**).



Cliquez sur le symbole PDF pour imprimer une fiche récapitulative (cf. le modèle de cette fiche en page suivante).

Après 15 minutes d'inactivité sur SI-DEP, vous serez automatiquement déconnecté(e) pour des raisons de sécurité.

Pour être facturable, un résultat de test antigénique doit être saisi le jour même où il a été réalisé.

7. Restitution du résultat au patient


(modèle de fiche récapitulative que vous pouvez imprimer et lui remettre)

Remettre une version imprimée de cette fiche au patient permet de contrôler les données saisies et d'assurer une traçabilité du test.


Vous pouvez également l'insérer (PDF) dans votre logiciel métier au titre de la conservation des données de santé*

* Dans SI-DEP, les données sont conservées pendant 3 mois, contrairement à la réglementation générale applicable en matière de conservation des données de santé (cf. l'article R1112-7 du code de la santé publique).

A ADAPTER POUR AUTOTESTS


**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche de résultat de test antigénique de la Covid-19



Données démographiques et de contact du patient

Nom de naissance: DURAND
 Prénoms: Nathalie
 Date de naissance: 14/05/1969
 Adresse postale: 12 boulevard Foch 49100 Angers

Nom du professionnel: DUPONT
 Prénom du professionnel: Jean
 Identifiant/Profession/CODE Postal: ANS20201001151758
 Date et heure de prélèvement: 04/11/2020 18:53

Je soussigné Jean Dupont certifie que Nathalie DURAND né(e) le 14/05/1969 a bénéficié le 18/12/2020 11 : 13 du test "SARS-CoV-2 Test Antigénique (code 94558-4)" dont le résultat s'est avéré :

POSITIF



En cas de résultat positif, isolez-vous immédiatement et contactez rapidement votre médecin traitant (si vous n'en avez pas, vous pouvez appeler le 0 800 130 000 - service et appel gratuit - pour être orienté vers un professionnel de santé). L'Assurance Maladie va vous adresser un SMS avec un lien pour vous aider à préparer la liste des personnes avec qui vous avez été en contact rapproché ces derniers jours, ainsi que leurs coordonnées. Vous serez ensuite contacté par un agent de l'Assurance Maladie. Par ailleurs, si le professionnel ayant réalisé le test ne vous l'a pas déjà remis, un code vous sera aussi envoyé très prochainement par e-mail, SMS ou par courrier pour vous déclarer dans l'application mobile "Tous Anti-Covid".

En cas de résultat négatif, soyez prudent, vous êtes tout de même susceptible d'être porteur du virus en faible quantité, non encore détectable. Vous pouvez donc transmettre le virus à d'autres personnes. Continuez à respecter scrupuleusement les gestes et mesures barrières pour ne pas mettre en danger votre entourage et notamment les personnes les plus vulnérables. Téléchargez l'application mobile "TousAntiCovid" pour être alerté et alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, trouver les dernières informations concernant la diffusion de l'épidémie et faire d'autres démarches comme l'édition d'attestations dématérialisées. La mobilisation collective est l'outil de lutte le plus efficace contre l'épidémie.

Dans tous les cas, vous trouverez des conseils personnalisés sur le site <https://mesconseils.covid.santepublique.fr/>.

Si vous devez vous faire tester à nouveau ou si vous souhaitez orienter vos proches vers un lieu de dépistage, trouvez les lieux à côté de chez vous sur la carte <https://santepubliquefrance.fr/recherche/lieux-depistage-covid>. Sur Dépistage Covid vous pouvez trouver les temps d'attente aux lieux de dépistage marqués par les utilisateurs et contribuer vous-même à donner votre ressenti.

Marque et référence du test : _____ Numéro de lot : _____ Date de péremption : _____

Ce test ne constitue qu'une orientation diagnostique. Après avoir été informé, le patient a donné son accord pour la réalisation de ce test.

Tampon et/ou signature du professionnel :

Date :

* Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie de Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national électronique SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 11 mai 2020 prorogant l'état d'urgence sanitaire et de ses amendements. Ce traitement d'initiale y est à pour finalité de permettre les activités des services de dépistage Covid-19 en vue de leur réalisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'informations sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé <https://santepubliquefrance.fr/assurances-sociales/assurances-sociales-et-santepublique>. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, votre opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse suivante. Notamment en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Daumesnil - 75350 PARIS 07 SP / ou l'adresse électronique dpn@solid.sps.fr

Ce document a été édité dans SI-DEP le 08/12/2020 à 11:48, lors de la validation du résultat. Il peut être importé dans le logiciel du professionnel ayant réalisé le test pour la traçabilité et faire l'objet d'une alimentation dans le dossier médical partagé (www.dmp.fr).

Conduite à tenir en cas de résultat positif

- **En cas de résultat positif la conduite à tenir pour le P0 est la suivante :**
 - Confirmation immédiate par RT-PCR dans un LBM*;
 - En attendant les résultats du test RT-PCR, le P0 doit s'isoler ;
 - Si le test RT-PCR est positif : le P0 devra s'isoler 10 jours à partir de la date de prélèvement de l'autotest ;
 - Si le test RT-PCR est négatif : l'observance de l'isolement n'est plus nécessaire.
 - Sans attendre le résultat du test RT-PCR, le P0 doit prévenir ses contacts à risque :
 - S'ils ont un schéma vaccinal complet : **TAg ou RT-PCR immédiatement** et à J7 (à partir de la date du dernier contact) ;
 - S'ils n'ont pas de schéma vaccinal complet : **quarantaine de 7 jours** à partir de la date du dernier contact + **Tag ou RT-PCR immédiatement** et à J7. Si symptômes, isolement 48h supplémentaires.
- **Détails de la conduite à tenir sur le site de Santé publique France :** <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/conduite-a-tenir-22-07-2021>

Laboratoire(s) de biologie médicale le(s) plus proche(s) :

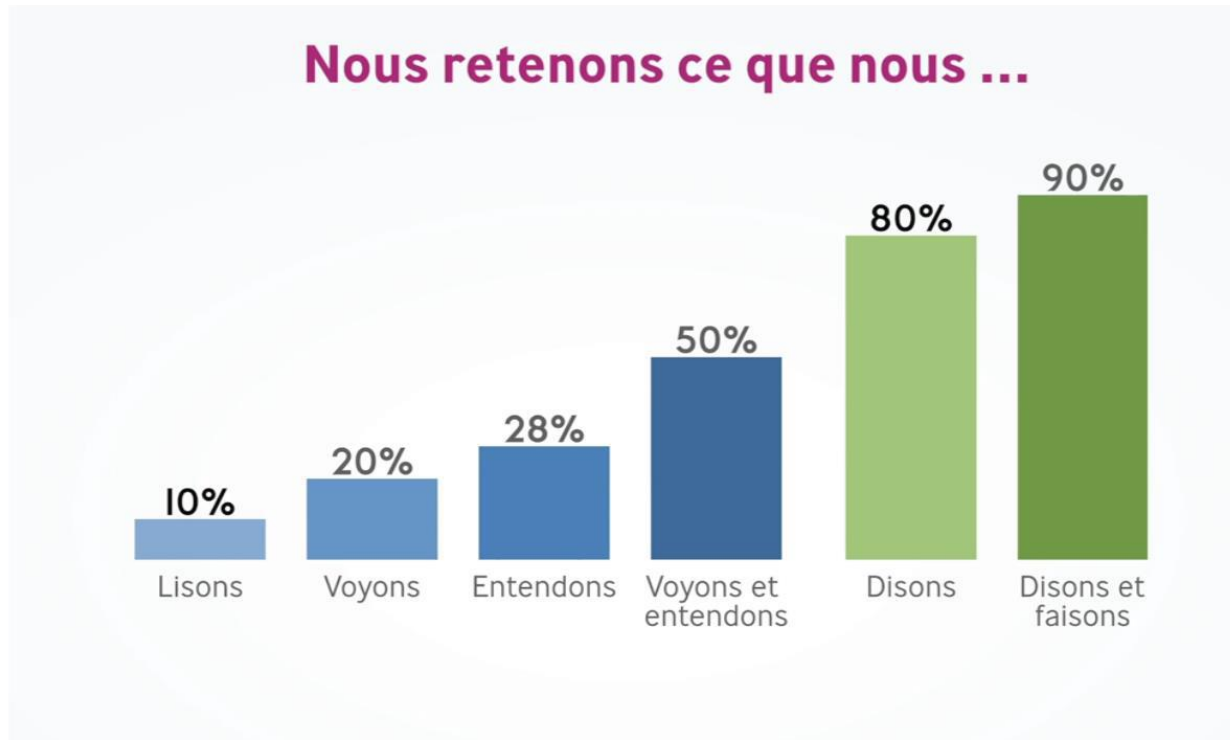
- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| • Nom : | • Nom : |
| • Adresse : | • Adresse : |
| • Contact : | • Contact : |

Conduite à tenir lors du rendu des résultats

- Lors du rendu du résultat, la personne testée, qu'elle soit positive ou non :
 - Doit avoir toutes les informations relatives au pass sanitaire (durée, fonctionnement, etc.) ;
 - Est sensibilisée sur l'importance des gestes barrières, en particulier en situation épidémique défavorable ;
 - Est informée de la nécessité de la vaccination. **Le PS veillera à ce que chaque personne sous sa supervision puisse répondre aux questions de la personne testée et promouvoir la vaccination ;**
 - A connaissance de l'application TousAntiCovid et de son fonctionnement ;
 - Le cas échéant, reçoit des « kit COVID-19 » (SHA, masque, flyer de sensibilisation, etc.).

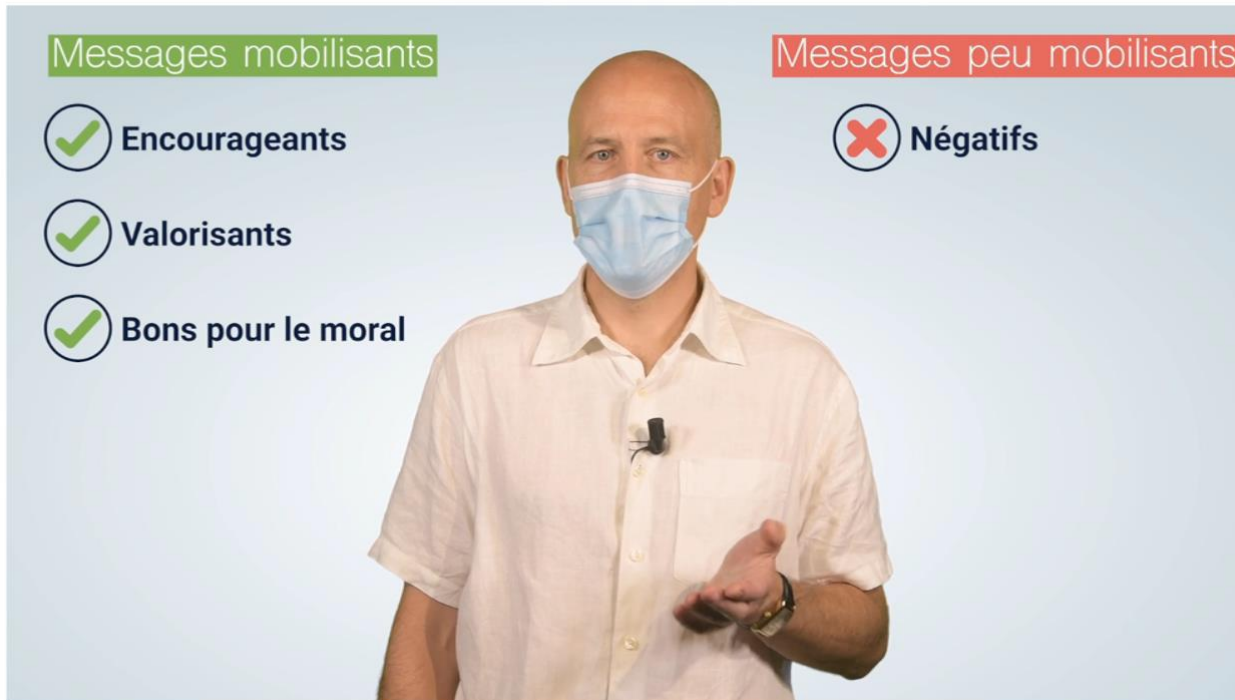
- La vaccination est **efficace pour protéger des formes symptomatiques de la maladie** (efficacité de 90%) **et particulièrement des formes graves** (efficacité d'au moins 95%), et de **réduire les risques liés au développement de formes longues** de la maladie, quel que soit l'âge de la personne vaccinée.
 - Les personnes majoritairement infectées ne sont pas vaccinées et, parmi celles vaccinées, il y a très peu de formes graves.
- La vaccination permet de **réduire drastiquement le risque de transmission du virus** et permet de **protéger les personnes les plus à risque** de son entourage.
- Les vaccins semblent conserver globalement leur **efficacité contre les variants** quand la vaccination est complète.
 - Ne pas se faire vacciner c'est courir davantage le risque d'être infecté, de transmettre le virus et d'entraîner l'apparition et la diffusion de potentiels nouveaux variants.
- Pour les personnes ayant déjà été infectées, une unique dose de vaccin agira comme un boost supplémentaire et permettra de **renforcer efficacement l'immunité acquise après l'infection**.
- La vaccination des plus jeunes est essentielle pour **réduire les risques de développer des formes longues de la maladie, limiter les risques de transmission entre générations** et **atteindre le plus rapidement possible l'immunité collective et sortir de la crise** de manière pérenne pour retrouver une vie normale.
- La vaccination de tous permettrait d'**éviter la poursuite de vagues épidémiques** avec ses décès, ses maladies graves et/ou chroniques, **ainsi que le probable retour des mesures de restrictions** avec ses conséquences économiques et morales.

Quelques clés pour communiquer au public



→ Retrouvez les ressources relatives à la communication au public sur la plateforme TAP EHESP (module « ambassadeurs-référents COVID-19 ») : <http://tap-ehesp.fr/>

- Les messages de prévention sont mieux reçus **si la personne est active, si elle s'exprime, si elle peut agir** ;
- Il est important d'interagir avec le public, de l'aider à **être actif par rapport à sa prévention** ;
- Il ne faut pas se limiter à énoncer les gestes barrière au risque d'ennuyer ou d'agacer le public. **Ce dernier sera plus intéressé si on l'invite à parler** de ses préoccupations, de sa vie quotidienne ;
- En parlant, **la personne va nous faire part de ses difficultés**, de ses questions, de ses envies ;
- Elle va nous donner des pistes pour **parler de prévention d'une manière qui la concerne**, elle, dans sa propre vie.



- Les messages **négatifs** sont rarement **mobilisants** et peuvent avoir des effets **indésirables** : si l'on stigmatise les jeunes, on suscite de l'antagonisme, et certainement pas de l'envie de s'impliquer ;
- La communication auprès du public passe par la bienveillance et la compréhension ;
- Il faut déconstruire un autre cliché, celui l'exemplarité : elle n'existe pas dans la vraie vie ;
- C'est parce que nous sommes nous-mêmes imparfaits, et que nous le savons, que nous pouvons faire preuve de compréhension.

→ Retrouvez les ressources relatives à la communication au public sur la plateforme TAP EHESP (module « ambassadeurs-référents COVID-19 ») : <http://tap-ehesp.fr/>

- Le ministère des solidarités et de la santé a mis en place :
 - Une page d'information relative à la COVID-19 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/> ;
 - Une FAQ Autotests avec des documents d'information : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/autotests-covid-19>
 - Une FAQ Vaccination : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/> ;
- Le site du Gouvernement met à jour régulièrement sa page relative à la COVID-19 : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ;
- Santé publique France a mise en ligne des outils à destination des professionnels de santé sur la COVID-19 : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/covid-19-outils-pour-les-professionnels-de-sante> ;
- L'EHESP propose des ressources ouvertes à tous des supports pédagogiques sur la COVID-19 et la communication au population (module « ambassadeurs-référents COVID-19 ») : <http://tap-ehesp.fr/> .